

au ministère, et qu'accomplissait depuis quelques années le Conseil canadien du bien-être.

(Le crédit est adopté.)

L'Association canadienne-française des aveugles, \$4,050.

M. McCANN: Quel travail particulier cette institution accomplit-elle?

L'hon. M. POWER: Il s'agit ici de l'association qui s'occupe des aveugles canadiens-français.

M. McCANN: Le crédit n° 249 vise-t-il une association d'aveugles?

L'hon. M. POWER: En effet, il s'agit là également d'une institution pour les aveugles.

(Le crédit est adopté.)

Montreal Association for the Blind, \$4,050.

M. WOODSWORTH: Pourquoi accorde-t-on une subvention à l'Institut national canadien des aveugles et une allocation spéciale à la Montreal Association? Cette dernière n'est-elle pas alliée à l'autre?

L'hon. M. POWER: Elles semblent agir indépendamment l'une de l'autre. Elles n'ont jamais travaillé de concert. Je ne sais laquelle des deux est la plus ancienne, mais elles accomplissent chacun de leur côté, une œuvre excellente. Je crois que l'institution de Montréal fut fondée par un M. Layton—l'honorable député se souvient peut-être de lui—qui s'est dépensé pour les aveugles, particulièrement lorsqu'il s'est agi de réclamer pour eux une pension. Pour une raison quelconque, il n'y a jamais eu de coordination entre les travaux de cette association et ceux de l'Institut canadien des aveugles.

M. WOODSWORTH: Les travaux de l'une empiètent-ils sur ceux de l'autre?

L'hon. M. POWER: Je ne le crois pas. L'institution de Montréal s'occupe, je crois, des aveugles de langue anglaise de la province de Québec, et il semble exister une certaine entente d'après laquelle l'une ne peut empiéter sur le domaine de l'autre. L'institution de Montréal s'occupe exclusivement, je crois, des gens qui habitent la province de Québec.

M. WOODSWORTH: Quel est le nombre de gens que l'on soigne ou que l'on assiste?

L'hon. M. POWER: Il me serait impossible, je crois, d'en indiquer le nombre à l'honorable député. Je puis lui dire quel travail on accomplit. Cette association maintient une école pour les aveugles et un refuge industriel à Montréal. Elle maintient en outre un pen-

sionnat pour les aveugles et les jeunes garçons et filles souffrant de cécité partielle, un atelier pour les hommes et un autre pour les femmes aveugles, une pension-asile pour les hommes et un foyer pour les femmes. Elle possède une bibliothèque de location renfermant plus de 2,000 volumes en caractères Braille, et maintient un service d'enseignement à domicile et d'assistance sociale. Elle fournit gratuitement des lunettes aux patients nécessiteux, elle verse des pensions et des allocations, et fournit des vivres, du charbon et des vêtements; elle organise en outre des réunions auxquelles assistent les aveugles de toutes les parties de la ville. Nous accordons cette même somme chaque année depuis 1927.

M. WOODSWORTH: Le ministre n'en connaît pas le nombre?

L'hon. M. POWER: Je n'ai pas cette statistique sous les yeux.

(Le crédit est adopté.)

Subvention à la Société canadienne de la Croix-Rouge, \$10,000.

M. PELLETIER: Le Victorian Order of Nurses reçoit une subvention de \$13,100. Pourquoi donner moins à la Croix-Rouge?

L'hon. M. POWER: Je n'en sais rien. On m'apprend que la Croix-Rouge existe depuis moins longtemps et qu'elle n'a probablement pas acquis l'habitude de toucher davantage. J'ajoute qu'elle préférerait recevoir une plus forte somme et que j'aimerais à lui donner satisfaction, si j'en avais le moyen.

M. PELLETIER: Je n'ai jamais entendu un ministre faire une déclaration plus franche, en cette enceinte. La Croix-Rouge a lancé une campagne active en vue de se procurer des fonds. Tout le monde connaît bien son œuvre. Le ministre devrait voir d'un œil favorable la demande qu'elle lui fait en vue d'une augmentation de la subvention. Son œuvre est utile et ses services sont probablement aussi étendus que ceux du Victorian Order of Nurses. Si la Société de la Croix-Rouge demande au ministre d'augmenter sa subvention, je lui demanderai d'accueillir favorablement cette demande.

L'hon. M. POWER: Je prononce des discours pour inviter les gens à lui donner de l'argent, mais je déplore de n'avoir pu lui procurer une subvention plus élevée. Elle y a droit, je n'hésite pas à l'affirmer.

M. McCANN: Combien la Croix-Rouge a-t-elle d'hôpitaux dans les régions éloignées?

L'hon. M. POWER: Quarante, en chiffres ronds. Je n'ai pas sous les yeux l'exposé détaillé de la besogne accomplie par la Croix-